

Réunion de concertation avec les professionnels de la pêche - 29/11/2013

Un bilan positif pour l'année 2013 qui se poursuit

Indicateur	2012	Depuis le 1 ^{er} janvier 2013	Depuis le 29/11
Nombre de navires détruits	17	29 (*)	+ 4 (*)
Nombre de navires de pêche traités côté brésilien	0	44	+ 19
Nombre de navires de pêche déroutés côté français	18	32	+ 8
Total cargaison saisie et/ou rejetée à la mer (kg)	46 705	59 200	+ 23 750
Longueur cumulée de filets saisis et/ou détruits	86,8	126	+ 25,5

(*) + 2 tapouilles en en attente de destruction

Les administrations mobilisées dans la lutte contre la pêche illégale ont poursuivi leurs efforts. La dernière quinzaine (depuis le 12 novembre) a notamment été marquée par le traitement de 12 navires de pêche illégaux dans l'ensemble des eaux territoriales françaises : 7 traitements administratifs (rejet à la mer du produit de la mer et de la glace et neutralisation du filet et raccompagnement à la frontière) et 5 déroutements vers la base navale de Dégrad-des-Cannes.

L'ensemble des résultats porte tant à l'est qu'à l'ouest des eaux guyanaises.

Le traitement des navires déroutés par l'autorité judiciaire

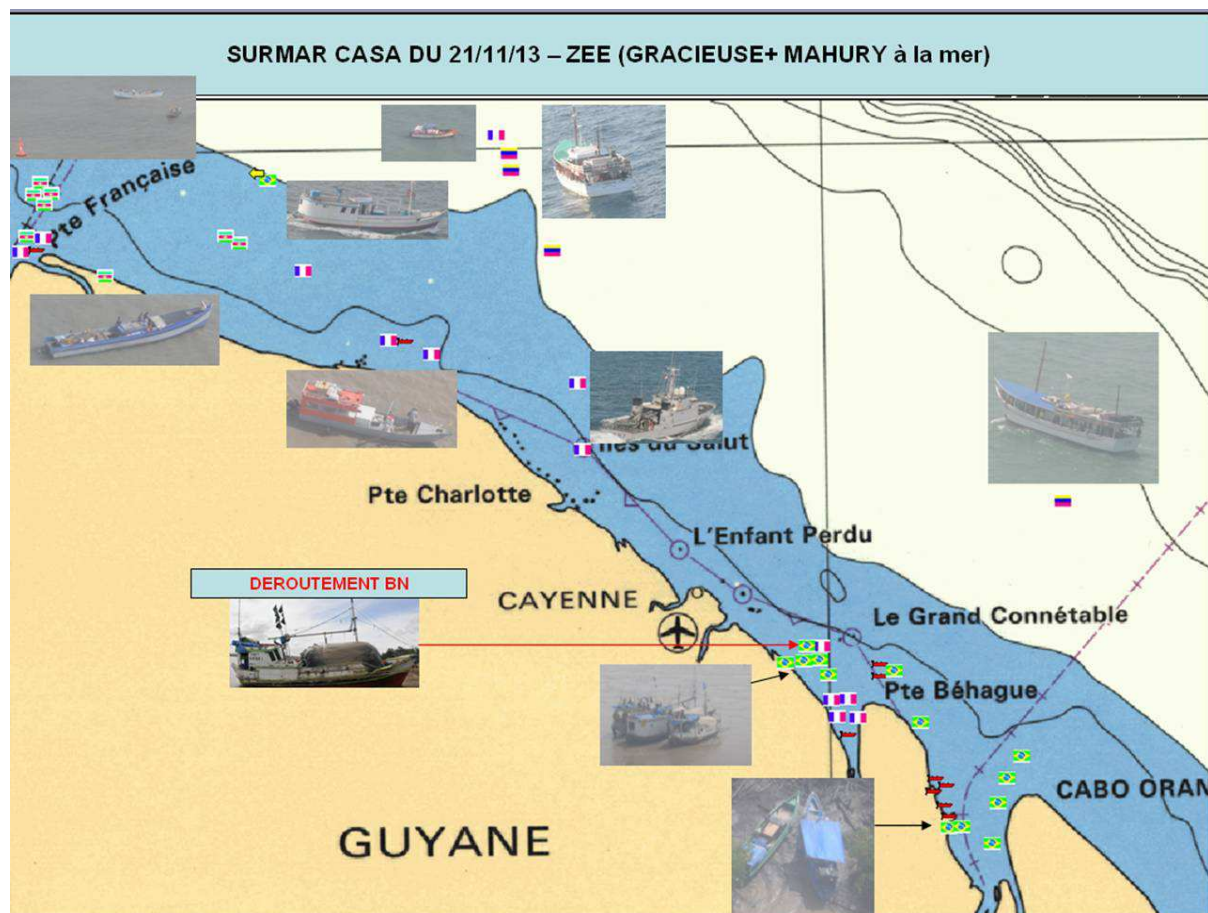
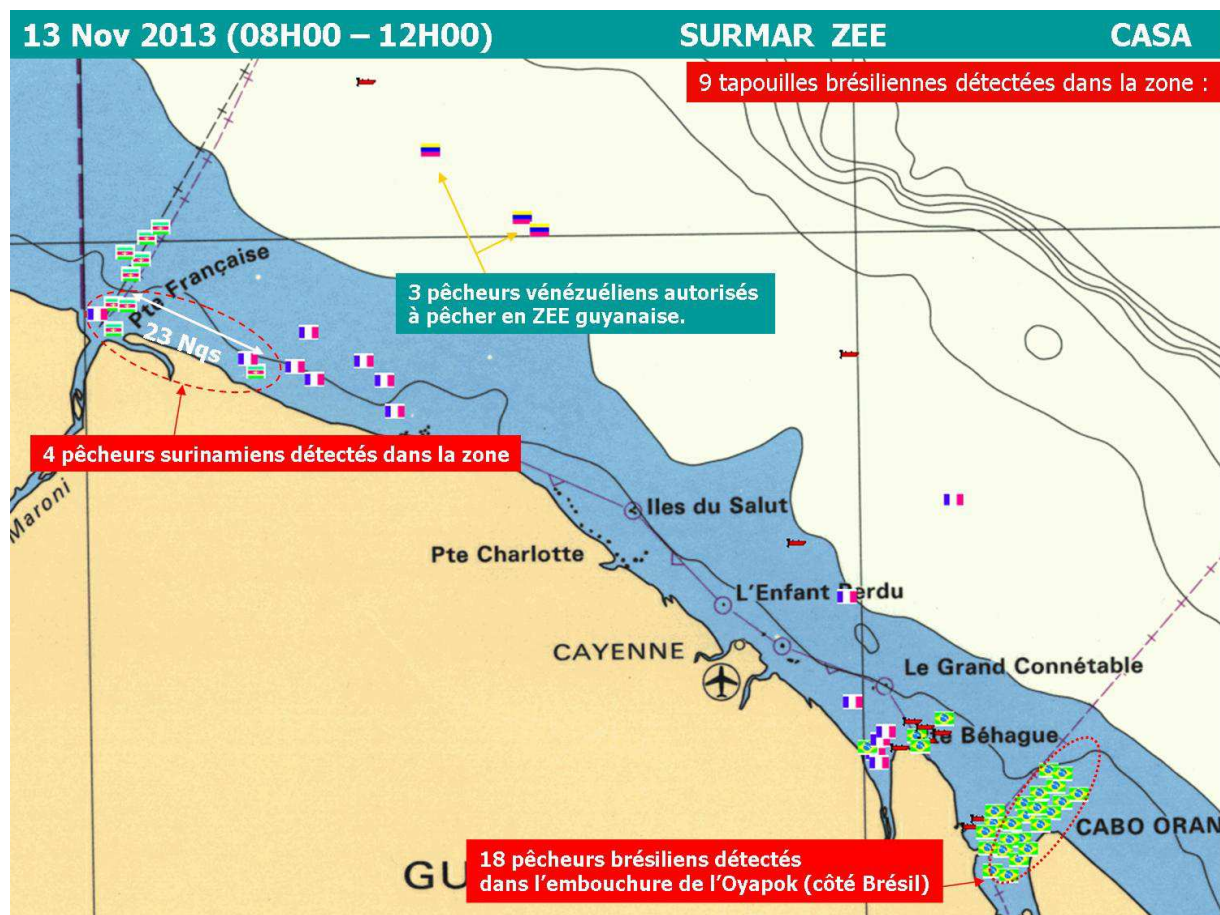
Ces efforts sont soutenus par l'autorité judiciaire. Depuis le début de l'année :

- 9 capitaines sont passés en comparution immédiate :
 - 8 condamnations (peines de prison ferme égales ou supérieures à 6 mois allant jusqu'à 12 mois dans deux cas, ce qui est le maximum de la peine)
 - 1 relaxe (le parquet a fait appel de la décision)
- 16 capitaines sont appelés à comparaître à une date ultérieure (COPJ) ;
- 3 capitaines ont fait l'objet d'un rappel à la loi ;

Rappel 2012 :

- 7 condamnation de capitaines à de la prison dont 1 avec sursis ;
- 11 capitaines appelés à comparaître ultérieurement.

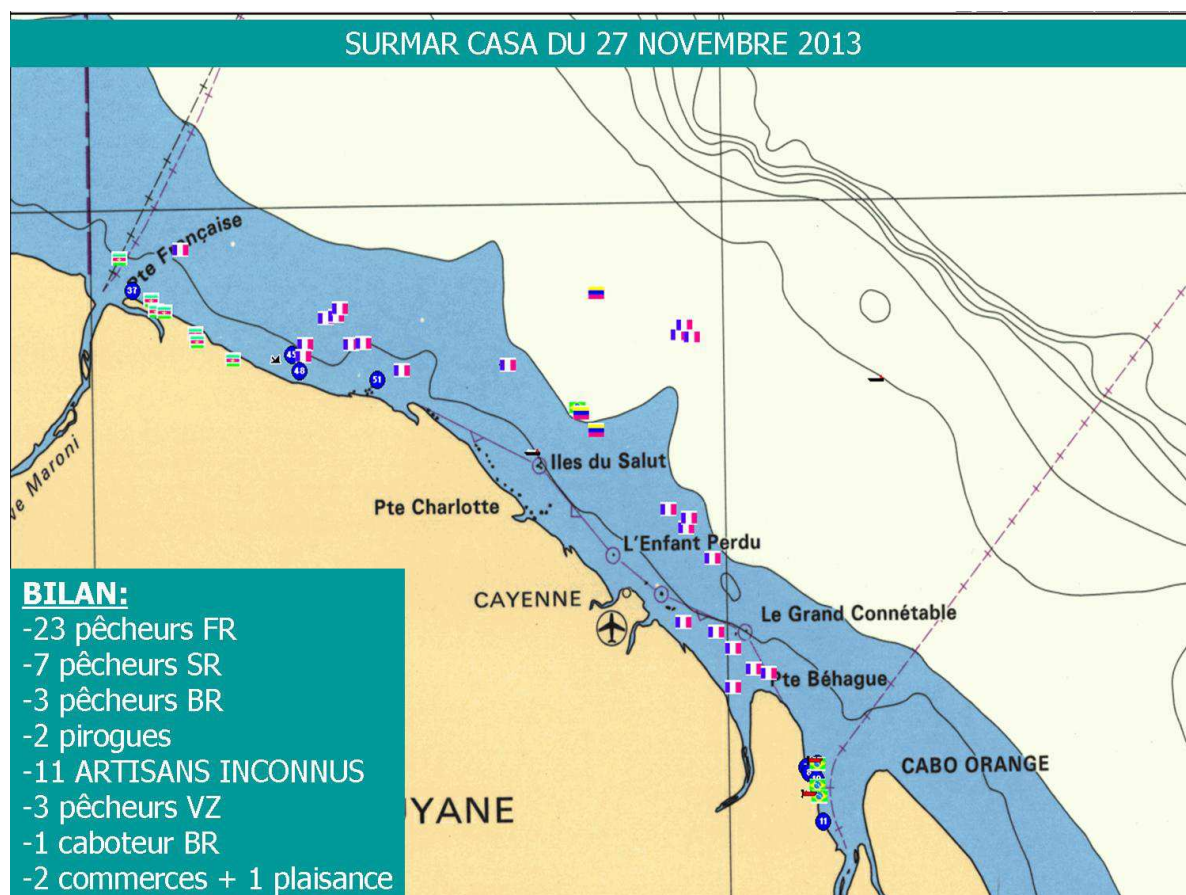
Une présence en diminution des pêcheurs illégaux dans les eaux françaises



Les dernières surveillances aériennes de la ZEE françaises ont mis en perspectives une baisse de la présence des pêcheurs illégaux dans les eaux guyanaises, notamment à l'est. Les navires de pêche brésiliens restent concentrés dans l'embouchure de l'Oyapock le long de la délimitation maritime entre la France et le Brésil et dans les eaux brésiliennes.

A l'ouest, les navires surinamiens se font également moins nombreux. Leur présence reste en l'absence de délimitation maritime officielle entre la France et le Suriname.

Les travaux accomplis entre août et novembre 2013 par le « BORDA », bâtiment hydrographique de la Marine nationale, vont permettre de relancer des discussions diplomatiques afin de fixer les coordonnées de la délimitation maritime entre nos deux pays.



Une coopération régionale qui se poursuit

Coopération avec le Suriname :

Le gouvernement surinamien poursuit l'entraînement de ses équipages et de ses vedettes de gardes-côtes. Lors d'une escale à Paramaribo, l'équipage du P400 « LA CAPRICIEUSE » a également procédé à une instruction sur les techniques de visite et de contrôle.

Des exercices à la mer seront programmés début 2014.



Nouvelle vedette surinamienne

Coopération avec le Brésil :

La coopération entre la France et le Brésil se poursuit. Une nouvelle mission de police des pêches coordonnée a été conduite du 26 au 29 novembre 2013 le long de la délimitation maritime entre la France et le Brésil avec la vedette de la gendarmerie maritime « MAHURY » et le patrouilleur « LA CAPRICIEUSE » côté français, et les patrouilleurs « BRACUI » et « GUARUJA » côté brésilien.

Lors de cette coopération, les patrouilleurs brésiliens ont procédé au contrôle de 15 navires de pêche dans les eaux brésiliennes dont 8 étaient en conformité avec la réglementation brésilienne. Les 7 autres ont été verbalisées et ont reçu des sanctions administratives en raison du non respect de la législation brésilienne. Aucun navire n'a été surpris en infraction de pêche illégale dans les eaux françaises en dehors de 5 tapouilles en fuite lundi 25 novembre.

Ce bilan confirme la baisse de la fréquentation au large de l'embouchure de l'Oyapok côté français et a été également constaté par un survol de cette zone par un avion CASA le mercredi 27 novembre.



Le P400 « LA CAPRICIEUSE » au côté du patrouilleur « GUARUJA »

Poursuites des mesures de soutien à la filière pêche

Dans le cadre du protocole d'accord de fin de conflit avec les pêcheurs, le soutien à la filière pêche se poursuit depuis la dernière réunion de concertation avec les pêcheurs :

- Le financement du dossier des filets a été programmé pour 625000 €
- 33 navires ont reçu un accord pour l'attribution d'un moteur HB pour 377 600 €. Les autres sont en attente de complétude de leur dossier pour consommer l'enveloppe de 910 000 € destinée à cette opération

Au global, sur les 1,880 M€ prévus dans le protocole de fin de conflits du 13 février 2013 pour le redémarrage de l'exploitation des navires, 1 347 600 € ont été versés ou sont en cours de l'être.

Perspectives en matière de lutte contre la pêche illégale

A la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, la destruction en mer des navires sans pavillon surpris en action de pêche illégale va pouvoir être envisagée. L'information des autorités diplomatiques et consulaires brésiliennes et surinamiennes est en cours.

Les opérations en mer vont se poursuivre sous diverses formes tout comme le soutien au développement de la filière pêche.